

cette branche des droits de l'homme présente une place plus importante pour la consolidation et le développement de la jurisprudence. L'entrée en vigueur du protocole additionnel au Pacte permettant au Comité de traiter de pétitions individuelles offre à cet égard une perspective d'évolu-

tion. On ne peut alors que souhaiter qu'une nouvelle édition de cet ouvrage sera en mesure de retracer la jurisprudence à venir.

Kiara Neri

MCF Université Jean Moulin – Lyon III

## 18. TEORIA Y REALIDAD CONSTITUCIONAL, n<sup>os</sup> 32 et 33

[2<sup>e</sup> semestre 2013, Monográfico : La integración política de Europa (I), 533 pages, et 1<sup>er</sup> semestre 2014, Monográfico : La integración política de Europa (II), 523 pages – ISSN : 1139 – 5583]

Il fallait une certaine audace à cette revue de droit constitutionnel, publiée par la *Universidad nacional de Educación a distancia* (UNED) d'Espagne, pour publier en 2013 et 2014 deux numéros successifs consacrés au thème de l'intégration politique de l'Europe. Les difficultés que connaissent les pays de l'Union européenne, et cette même Union qu'ils forment ensemble, ne composent pas la toile de fond la plus idéale pour se lancer dans une telle recherche, que d'aucuns pourraient considérer comme quelque peu décalée par rapport aux exigences de la situation actuelle de l'Europe. Pourtant, la lecture de ces deux numéros convainc que l'entreprise méritait d'être tentée. Car l'une des issues possibles à la crise que traversent les États membres et l'Union européenne pourrait être une sortie "par le haut", c'est-à-dire par davantage d'intégration politique, avec tout ce que cela suppose de transfert de compétences, mais aussi de contrôle démocratique. Il est remarquable que la doctrine espagnole de droit européen, majoritairement représentée dans ces deux numéros, se soit dédiée à travailler ce thème au moment où l'Espagne traversait la crise que l'on sait.

Le lecteur français trouvera bénéfique à regarder ainsi « *tras el Pirineo* » et à prendre contact avec une doctrine souvent éclipsée par celle qui nous vient d'outre-Manche, d'outre-Atlantique, voire d'Allemagne ou d'Italie. Si le droit de l'Union européenne ne dispose pas encore, en Espagne, d'un statut académique propre, et continue de relever du droit internatio-

nal (privé ou public), la doctrine espagnole, elle, produit, depuis longtemps des travaux de qualité qui s'expriment dans des revues de spécialité ou dans des monographies d'excellent niveau.

Il s'agit ici d'une revue de droit constitutionnel, qui privilégie les auteurs qui travaillent dans ce champ. On se rendra aisément compte que les contributions ici rassemblées démontrent la vitalité de la doctrine espagnole de droit constitutionnel, qui, véritablement européenne par ses références et ses méthodes, sait se nourrir d'autres écrits que ceux qui procèdent de la péninsule, et cherche à appréhender, à travers les grilles de lecture du droit constitutionnel, le phénomène de l'intégration européenne, souvent délaissé, ailleurs et jusqu'à récemment, par les constitutionnalistes.

Chacun de ces numéros commence par des réponses d'éminents constitutionnalistes espagnols à quatre fortes questions posées par la Revue. Le procédé est intéressant, il permet de confronter et de comparer, pour chaque question, la manière dont chacun des auteurs sollicités y répond : le lecteur peut ainsi se faire petit à petit sa propre opinion, en suivant les cheminements parallèles qui lui sont offerts. L'exercice est utile et éclairant !

Puis viennent les articles proprement dits, avant les recensions de revues et d'ouvrages. Il est évidemment hors de question de rendre compte de chacune de ces

contributions. On se bornera à citer quelques titres, qui montreront simplement la variété des sujets abordés.

Du numéro 32, on retiendra l'étude introductive d'Oscar Alzaga Villamil, le directeur de la Revue (p. 75), les articles du juge Luis López Guerra, *Le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les tribunaux espagnols. Coïncidences et divergences* (p. 139), Thierry Chopin, Jean-François Jamet et François-Xavier Priollaude, *Réformer le processus décisionnel européen : légitimité, efficacité, lisibilité* (p. 323).

Le numéro 33 contient, entre autres, un article d'Alberto López Basaguren, *L'indépendance de l'Écosse dans l'Union européenne. Les effets de la sécession de territoires dans l'UE entre politique et*

*droit* (p. 69), complété par une note de Francesc de Carreras Serra, *La sécession dans le cadre d'un État membre de l'Union européenne. Les institutions européennes doivent-elles intervenir ?* (p. 271). On lira aussi avec intérêt la contribution de l'avocat général Pedro Cruz Villalón, *Légitimité « active » et légitimité « passive » des tribunaux constitutionnels dans l'espace constitutionnel européen* (p. 141). On signalera enfin l'utile article de Graciela López de la Fuente, *L'évolution des revues scientifiques spécialisées dans le processus d'intégration européenne depuis une perspective juridique* (p. 483), qui retrace la manière dont le droit de l'Union est devenu, en Espagne, l'objet de plusieurs revues spécialisées.

**Vlad Constantinesco**

Université de Strasbourg